

Congolese rulers: narrative of a controversial trajectory

Jean-Pierre Lifoli Balea et Guy Anbongi Gongwa¹

Abstract

After the elections organized in 2006 in Democratic Republic of Congo, this country knew the governing presenting a controversial profile. It was a group of governing descended of the modest families and having a weak level of instruction. They were to more of 70% of former teachers of the primary schools and secondary, of the male nurses, of the civil servants of the state and some former tradesmen. Arrived to the power, numerous among them passed all their time to the studies in the university. Of others that could work to find some solutions to the difficulties met by the people of that they got the political mandate, chose to use instead of serving the people. It is why the RDC knew a category of the governing incompetent, corrupting and corrupt, little anxious of the people's happiness.

Résumé

Après les élections organisées en 2006 en République Démocratique du Congo, ce pays a connu des gouvernants présentant un profil controversé. Il s'est agit d'un groupe de gouvernants issus des familles modestes et ayant un faible niveau d'instruction. Ils étaient à plus de 70% d'anciens enseignants des écoles primaires et secondaires, des infirmiers, des fonctionnaires de l'Etat et quelques anciens commerçants. Arrivés au pouvoir, nombreux parmi eux ont passé tout leur temps aux études à l'université. D'autres qui pouvaient travailler pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées par le peuple de qui ils ont obtenu le mandat politique, ont choisi de se servir au lieu de servir le peuple. C'est pourquoi la RDC a connu une catégorie des gouvernants incompetents, corrupteurs et corrompus, peu soucieux du bonheur du peuple.

Introduction

La gouvernance en République Démocratique du Congo est confrontée à plusieurs défis parmi lesquels figurent les ressources humaines, capables de remettre le Congo sur la voie de reconstruction après plus d'une décennie de conflits armés. Les élections post-conflit organisées en 2006 et en 2011 étaient considérées comme une opportunité pouvant apporter des éléments de solution à la crise de légitimité du pouvoir à laquelle étaient confrontés les acteurs politiques congolais. Cependant, le résultat de l'évaluation du travail des gouvernants issus de ces élections reste emblématique.

Si en 1960 la RDC avait connu une classe des dirigeants moyennement instruits, submergés dans l'océan des considérations ethno-politiques, mais courageux ; si sous le régime de Mobutu, les gouvernants universitaires soient-ils avaient mis leur intelligence au service de la conception

¹ Jean-Pierre Lifoli Balea (Professeur à l'université de Kisangani en RDC) et Guy Anbongi Gongwa (Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani en RDC).

d'une forme de gouvernement qui en définitive passait pour l'une des dictatures les mieux perfectionnées de la fin du XX^{ème} siècle², le régime de Laurent- Désiré Kabila en puisant dans la diaspora, la société civile et l'opposition avait au départ rassemblé un nombre important d'acteurs ayant pignon sur rue dans leurs terroirs. Au fil du temps, le régime s'est retrouvé en face d'un conglomérat d'opportunistes que Jean Omasombo³ classe en trois catégories : les émigrés, les exclus de mobutisme, les mobutistes intégrés et les opportunistes.

Sous le régime de Joseph Kabila, on a assisté à une constellation⁴ des proches dans la conduite des affaires publiques. Les élections de 2006-2007, ont entraîné de nouvelles évolutions au sein de la classe politique surtout dans les provinces : l'arrivée au pouvoir des délaissés et des méprisés de la société ; enseignants ruraux du primaire et du secondaire, infirmiers et autres fonctionnaires, marchands.

L'avènement de cette nouvelle catégorie d'acteurs au pouvoir avait suscité beaucoup d'espoir auprès des électeurs des régions du pays qui croyaient mettre fin au cycle « *d'acteurs éperviers* ». Termes employés pour désigner les acteurs politiques de la « diaspora » : vivant à l'étranger, à la capitale ou dans les grands centres urbains du pays, qui pour des raisons de recherche de pouvoir rentrent pour se faire élire dans leurs terroirs. Une fois élus, à la manière de l'épervier, ils s'emparent du butin et s'éloignent pour manger seuls. Ils ne retournent qu'après avoir fini de manger la proie.

En faisant confiance aux personnes sensées connaître leurs problèmes quotidiens, des personnes ayant partagé avec eux les souffrances et les affres de guerre, les électeurs en 2006-2007 espéraient obtenir des réponses positives à leurs demandes.

Cependant, le renouvellement de la classe dirigeante au travers les dites élections a affiché des limites. L'évaluation du travail des gouvernants provinciaux (ministres, députés, maires et bourgmestres) a démontré que les « *nouveaux venus* » au pouvoir se sont comportés en « *nouveaux riches pour certains, élèves ou étudiants pour d'autres* ». Cela en violation des dispositions des lois et des textes réglementaires qui régissent les institutions politiques de la république. L'observation de leur train de vie, leur niveau d'étude avant et en cours de mandat, en est une illustration. Certes, il existe des avantages liés à la profession, mais cela n'exclut pas que le rythme de l'enrichissement des gouvernants soit proportionnel à leurs revenus. En cinq années de service, certains gouvernants qui marchaient à pieds ou roulaient à moto parfois en mauvais état ont réussi à se procurer des véhicules de grandes valeurs, des propriétés mobilières et immobilières dans les centres urbains et même à la capitale. Ceux ayant abandonné les études, les ont poursuivies. Certains ont terminé au cours la première législature le cycle universitaire.

² Extrait du discours du professeur Marcel Lihau Eboa lors de la déclaration de politique générale de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) à la Conférence Nationale Souveraine en 1992 à Kinshasa.

³ J. Omasombo, *République Démocratique du Congo, Biographie des acteurs de la Troisième République*, CEP-CERDAC-MRAC, Kinshasa-Lubumbashi-Tervuren 2009.

⁴ *Ibid.*

Un député « élève » a même profité de son mandat parlementaire pour décrocher son diplôme d'Etat en qualité d'autodidacte. Il s'est inscrit à l'université partageant son temps entre les études universitaires et le travail parlementaire. Une telle disponibilité segmentée justifie en partie les contres performances enregistrées dans la prestation des gouvernants en RDC. Ce sont en fait les éléments ayant motivé la rédaction de ce papier qui retrace le chemin parcouru par les gouvernants locaux arrivés au pouvoir aux termes des élections de 2006-2007 en RDC.

I. Qui ont finalement gouverné en RDC sous la troisième législature?

Cette étude s'intéresse aux acteurs des institutions politiques (Exécutif provincial et organe délibérant de la province, la plus vaste et la plus peuplée du pays. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de Mabi Mulumba⁵, Jean Omasombo⁶ et Alphonse Maindo⁷ sur les trajectoires des opérateurs politiques en RDC. Les deux premiers se sont penchés sur les dictionnaires biographiques des dirigeants congolais. Ils ont rassemblé chacun à son époque des éléments décrivant le cheminement socio-politique des acteurs congolais. Au delà du dictionnaire biographique, Jean Omasombo a démontré dans la nouvelle configuration, la présence de quelques acteurs qui assurent la continuité des classes politiques antérieures. Son livre n'a pas analysé dans les évolutions présentes, le comportement politique des acteurs. Aussi n'a-t-il pas intégré dans ces travaux les acteurs municipaux et locaux. Alphonse Maindo a peint le parcours du Mouvement de Libération du Congo (MLC) en démontrant les différentes étapes de sa transformation du mouvement rebelle en parti politique. Il a démontré le parcours de son leader (Jean-Pierre Bemba), homme d'affaire devenu chef de guerre puis homme d'Etat (Vice-président de la république). Grâce, aux résultats obtenus aux élections de 2006-2007, Jean-Pierre Bemba a imposé le MLC, comme la deuxième force politique du pays. Avec son arrestation et son transfèrement à la Cour Pénale Internationale, le MLC n'a pas su préserver ce capital dans les enjeux politiques à venir.

Notre étude n'est pas un Traité de Sociologie électorale selon l'école française, ni un bréviaire du behaviorisme d'inspiration anglo-américaine rejetés du reste par Daniel-Louis Seiler dans son livre titré : « Le comportement politique comparé ». Il prend en charge le comportement des électeurs et des élus. En revanche, nous évaluons le travail des gouvernants de la province Orientale issus des élections organisées en 2006-2007 en prenant en compte les nouvelles évolutions des statuts des acteurs qui passent pour certains, du « *parlementaire* » à l'« *étudiant* » et pour d'autres du « *ministre* » au « *nouveau riche* ». L'étude prend également en charge le paradoxe des gouvernants « *anciens délaissés, méprisés, les meilleurs du terroir* » qui, arrivés au pouvoir deviennent des *corrompus, des corrupteurs et des incompetents*. Ces nouvelles

⁵ Mabi Mulumba, *Cadres et Dirigeants au Zaïre qui sont-ils ?* Ed. CRP, Kinshasa, 1986.

⁶ J. Omasombo, *République Démocratique du Congo, Biographies des acteurs de la Troisième République*, CEP-CERDAC-MRAC, Kinshasa-Lubumbashi- Tervuren, 2009.

⁷ A. Maindo, « De la lutte armée à la bataille électorale en RDC. La transformation du Mouvement de Libération du Congo en parti politique », in Elikya Mbokolo (dir.), *Elections démocratiques en RDC. Dynamiques et perspectives*, AGB, Kinshasa, 2010.

évolutions expliquent le paradoxe existant entre les espoirs suscités par le « *vote sanction* » qui a permis l'ascension au pouvoir de « *nouveaux riches* » et la perception que les gouvernés se font de leur mandat. Au lieu d'être les gouvernants voués au changement positif tant souhaité, on a assisté par contre à une Assemblée provinciale composée des « *parlementaires étudiants* » et un gouvernement provincial de « *nouveaux riches* », bref, des gouvernants qui n'ont pas de sens d'honneur comme seconde nature⁸, moins préparés au défi d'un Congo décentralisé⁹.

Les dictionnaires biographiques sur les acteurs congolais déjà publiés, nous ont permis de rassembler les données utiles à notre étude. Il en est de même de travaux scientifiques sur l'Exécutif et l'organe délibérant dans les entités décentralisées produits à l'université de Kisangani. Compte tenu de la sensibilité du sujet, nous avons complété nos données par des informations recueillies à l'aide d'un questionnaire écrit remis aux députés provinciaux, aux ministres provinciaux au Maire et aux bourgmestres des communes de Kisangani. Les entretiens ciblés avec des acteurs locaux ont été d'une importance capitale pour corriger certaines informations erronées déclarées intentionnellement à nos prédécesseurs. Notre expérience personnelle a constitué une ressource indéniable dans la saisie du comportement politique¹⁰ des gouvernants lors des débats parlementaires, conseils des ministres, interpellations, votes de motions, retrait des signatures pour rendre les motions irrecevables, présentation des preuves de corruptions à travers les médias etc.

Les gouvernants concernés par cette étude appartiennent aux secteurs exécutif et législatif. Il s'agit des détenteurs du pouvoir exécutif et législatif. Dans la configuration politique de la RDC après les élections de 2006, on les a retrouvés dans les deux chambres des parlements (Assemblée Nationale et Sénat), dans les organes délibérants (Assemblées provinciales) et des les exécutifs (gouvernement central et gouvernements provinciaux).

En effet, la mission des gouvernants dans chaque organisation étatique est déterminée de manière spécifique par une loi fondamentale. Elle peut être complétée par des lois additionnelles, les us et coutumes et même la jurisprudence. Par-dessus tout, le rôle du gouvernant pour le citoyen, se résume en la réalisation du bien-être de tous. Lorsqu'un citoyen se trouve en face du détenteur du pouvoir en RDC, il voit en lui la personne chargée de trouver des solutions à ses problèmes : sanitaires, éducatifs, alimentaires, etc. Il n'est pas question pour le citoyen ordinaire de faire la distinction entre le détenteur du pouvoir exécutif et législatif. Pour lui, ils sont tous gouvernants. C'est l'une des raisons à notre avis qui expliquent les discours et pratiques quasi-identiques de tous ceux qui en 2006 voulaient obtenir le soutien des populations aux élections. Ils passaient tous pour « les détenteurs de la clé des solutions aux problèmes des citoyens ». Tous ont promis aux citoyens le bien-être, l'amélioration de leur niveau de vie, la construction des routes, le raccordement en eau et en électricité, l'amélioration des conditions des études,

⁸A. Soussan, *Un homme d'honneur, Denis Sassou N'Guesso, biographie d'un sage*, Ramsay, Paris, 2001, p 24.

⁹ Lire à ce propos les travaux de Jean Otemikongo Mandefu sur la décentralisation.

¹⁰ D-L. Seiler, *Comportement politique comparé*, éd. Economica, 1985, pp 23-26.

l'établissement d'un bon climat des affaires, la paix bref les conditions minimales de développement socio-économique.

A première vue, la conception du gouvernant par le Congolais ordinaire (majoritaire) semble erronée. D'aucuns pensent directement à une confusion des rôles entre les détenteurs du pouvoir exécutif et législatif. Le dernier chargé de légiférer et le premier exécutant les lois. Dans la pratique, tous concourent à la réalisation du bien-être collectif. On ne vote pas les lois par plaisir au par simples formalités. Les lois votées sont sensées être celles qui doivent concourir au bien de la société à court, à moyen et à long terme. Celui qui les exécute aussi agit pour l'intérêt de tous. Donc, cette conception congolaise du travail des gouvernants a le mérite de contribuer à la cohésion et à l'unicité du pouvoir. Elle exclut le rejet des responsabilités au d'appropriation de la victoire par une catégorie. Selon le Congolais moyen, les gouvernants travaillent en équipe. Il n'y a pas du travail particulier pour le ministre ni pour le parlementaire en ce qui concerne la réalisation du bien-être communautaire. Député, ministre, sénateur, Maire, bourgmestre, tous sont responsables quand ils se présentent devant le peuple.

Même l'universitaire s'adresse au député pour trouver des solutions aux problèmes des ponts, d'électricité, de santé dans sa contrée. Donc, ce n'est pas une question de mauvaise connaissance du travail du député, mais plutôt une conception qui voudrait que le député et le ministre travaillent ensemble (harmonie), car ils sont tous responsables de la bonne ou mauvaise marche du pays.

1.1 Enseignants et infirmiers ruraux au pouvoir

Les gouvernants locaux élus en 2006 en RDC étaient majoritairement issus du secteur de l'enseignement et de santé en milieu rural. Ils connaissaient mieux le Congo profond pour y avoir passé une grande partie de leur vie. A l'Assemblée de l'ancienne Province Orientale par exemple, 87 députés (93,5%) sur 93 sont nés dans les campagnes contre 5 (5,37%) nés en ville ; 76 (81,7%) ont terminé leurs études primaires et secondaires en campagne. Cette réalité concerne aussi bien les élus de la ville de Kisangani : 3 sur 5 soit (60%) sont nés et ont vécu une grande de partie de leur vie en campagne. S'agissant de leurs origines professionnelles, les députés provinciaux sont en majorité les anciens enseignants du primaire et du secondaire. On note parmi eux quelques infirmiers, marchands (commerçants), et fonctionnaires de l'administration publique.

Tableau 1 : Origine professionnelle des députés provinciaux

N°	Secteur d'activité	Fréquence	%
1	Commerce	5	5,37
2	Santé	10	10,75
3	Enseignement	59	63,44
4	Administration publique	9	9,67
5	Or et diamant	4	4,30
6	Privé ¹¹	6	6,45
Total		93	99,98

Source : l'auteur

Les députés de l'ancienne Province Orientale sont à 63,44% des anciens enseignants du primaire et du secondaire et des anciens infirmiers. Il y a peu d'opérateurs économiques du secteur minier (4,3%) et des commerçants (5,37). Ces chiffres confirment leur appartenance à des couches sociales modestes du pays. Ils ne sont pas issus des familles de grands agriculteurs, fermiers, exploitants miniers, pourtant ressortissants d'une province agropastorale et minière.

Tableau 2 : Origine professionnelle des ministres provinciaux

Secteur d'activité	f	%
Santé	4	33,33
Administration publique	1	8,33
Enseignement	7	58,33
Total		99,99

Source : l'auteur

A l'instar des députés, les membres du gouvernement provincial (gouverneur, vice – gouverneur et ministres) sont majoritairement issus du secteur de l'enseignement primaire et secondaire (58,33%). Le secteur de la santé arrive en seconde position avec des médecins et infirmiers (33,33%), et les fonctionnaires sont au bas de l'échelle (8,33%).

Dans l'ensemble, les gouvernants (exécutif et organe délibérant) de l'ancienne Province Orientale sont des anciens enseignants du primaire et du secondaire.

1.2 Des gouvernants étudiants : une responsabilité segmentée

Elus pour travailler au parlement (Assemblée) provincial pendant cinq ans, les députés provinciaux sont plutôt devenus des étudiants à l'université et dans des institutions d'enseignement supérieur fonctionnant dans les villes où sont installés les sièges des Assemblées provinciales.

¹¹ Le secteur privé englobe ici, les entrepreneurs individuels, les artistes, ménagère et autres métiers non classés.

Certains ont passé tout leur mandat (5 ans) aux études. Le mandat reçu du peuple pour diriger s'est transformé en un mandat académique pour certains, scolaires pour d'autres et parlementaires pour le reste d'élus provinciaux. Ceux qui n'avaient pas fini les études ont saisi l'occasion pour les poursuivre et les terminer. Ceux qui vivaient loin des universités se sont inscrits et ont continué leurs études. Ceux qui n'avaient pas des diplômes d'Etat ont présenté les examens de fin d'études secondaires comme autodidactes. Un parmi eux qui a réussi en 2009 a pris son inscription et a poursuivi ses études en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Kisangani. Ceux qui ont refusé de reprendre la sixième année secondaire (en étant gouvernant) se sont inscrits au CIDEP (Centre Interdisciplinaire pour l'Education Permanente).

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le travail du député est devenu un tremplin pour les acteurs politiques congolais en vue de rechercher par tous les moyens un titre scolaire ou académique dans un pays où persiste le « mythe du diplôme ».

Au lieu d'avoir les gouvernants à la tête¹² et au sein des institutions, on a eu plutôt des étudiants. Ce fut le règne des *gouvernants étudiants* ou des *étudiants dirigeants*.

Lorsqu'on réalise le rythme et le volume du travail au sein d'une institution parlementaire d'une province à la dimension géographique de la France, et à l'université où la moyenne annuelle des heures de cours varie entre 600 et 700 heures par promotion, un horaire à deux vacations (8 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures) pendant dix mois, il y a lieu de nous interroger sur le rendement et l'efficacité d'un parlement comprenant près d'un quart des députés – étudiants. Cette catégorie de députés totalisait entre 80 à 90 jours d'absence au parlement chaque année en suivant régulièrement les cours à l'université. Ce chiffre multiplié par cinq années (durée d'un mandat), renseigne sur la présence et la participation réelles des élus provinciaux au travail attendu d'eux par les citoyens. Encore faut-il savoir si ces députés suivaient réellement les cours à l'université où s'ils n'engageaient pas des « mercenaires » pour faire à leur place les travaux pratiques et autres épreuves écrites.

1.3 De l'élus du peuple au parlementaire -élève, étudiant : un statut controversé

Au lieu de travailler, nombre de gouvernants issus des premières élections post-conflit en RDC ont passé leur mandat sur le banc de l'école ou à l'Université à la recherche des titres scolaires et académiques. Certains sont passés de « député-élève » au « diplômé d'Etat ». D'autres sont devenus des « gradués et même des licenciés ». On a connu une décennie des « étudiants-gouvernants, des enseignants-gouvernants, des hommes d'affaires-gouvernants, bref, des gouvernants opportunistes en lieu et place des technocrates.

¹² Elu à la présidence de l'Assemblée de la Province Orientale en 2007 alors qu'il était gradué en Sciences Commerciales et Financières, ce député a passé une partie de son mandat entre le perchoir la Faculté des Sciences Economiques de l'université de Kisangani où il obtint sa licence en Economie en 2009. Entré gradué, il est sorti licencié en Sciences Economiques, Assistant, puis Chef de Travaux. L'un de ses successeurs, le premier président de l'Assemblée de la province de la Tshopo, est décédé en avril 2018, alors qu'il étudiait à l'Université Libre de Kisangani.

II. Les espoirs déçus : un paradoxe

2.1 Des électeurs déçus et désolés

En RDC comme dans la plupart des Etats africains au Sud du Sahara, 90% de la population vit dans les campagnes privées d'eau potable, d'électricité, d'internet et autres équipements collectifs de base. En optant pour des gouvernants proches des gouvernés de par leur origine professionnelle et sociale, les électeurs n'avaient pas tort a priori. Ils ont choisi ceux qu'ils considéraient comme les « meilleurs » de leurs villages, de leurs équipes locales (enseignants, infirmiers, marchands, entrepreneurs privés). Leur profonde conviction était qu'ils seraient mieux servis par ceux qui connaissaient leurs problèmes.

Paradoxalement les nouveaux dirigeants a rompu l'alliance avec la base. Le mandat reçu devenait pour eux une occasion de rompre avec la vie au village ou au quartier périphérique pour les gouvernants qui vivaient en ville. Les nouveaux citadins au lieu de poursuivre leurs investissements pour transformer petit à petit leurs milieux de provenance, s'empressaient à acquérir chacun des propriétés mobilières ou immobilières en ville. Ils ont préféré acheter des concessions forestières dans les banlieues des capitales provinciales ou à Kinshasa au lieu de saisir l'opportunité pour exploiter les terres gratuites dans leurs milieux de provenance et créer de l'emploi localement. Les espoirs suscités en eux sont donc déçus.

Les signes de déception et de désolation des gouvernés sont lisibles à travers le refroidissement de l'accueil de leurs « élus » forcés pour la plupart par leurs partis politiques à retourner dans leurs circonscriptions électorales pour se faire inscrire sur les listes.

Un coup d'œil sur les gouvernants qui travaillaient à l'Assemblée de la Province Orientale renseigne qu'en 2007, les députés provinciaux ont voté trois projets d'édit. Il s'est agit de 3 textes de lois budgétaires proposés par le gouvernement provincial. Aucun député n'a réussi à initier une proposition d'édit. En 2008, trois projets également initiés par l'exécutif provincial dont 2 sur le budget et un pour la création de la Direction des Recettes Provinciales. En 2009, l'Assemblée a voté 6 édits et 5 en 2010.

La qualité (les matières) et la quantité des édits votés montrent à suffisance l'impact négatif de la disponibilité segmentée des élus provinciaux. Ce qui frise quelque peu une sorte d'incompétence et de démission de responsabilité. La majorité des textes provint de l'exécutif. Les députés affichèrent souvent des limites dans la conception des textes de lois pourtant utiles à la Province. Ceci peut pousser à croire que nombreux parmi eux ont embrassé une fonction qui leur semblait étrangère. Cette constatation est valable lorsqu'on analyse la qualité des interventions des députés provinciaux et leur prise de parole lors des débats publics. En ce qui concerne le contrôle parlementaire, des contre performances sont enregistrés. Dans les cinq années de leur mandat constitutionnel, les 3 motions votées contre le gouverneur de la province se sont soldées par le retrait des signatures de certains députés corrompus.

2.2 Les délaissés pour compte, corrupteurs et corrompus

En Afrique, l'enseignant dans les sociétés traditionnelles avait aux yeux de son élève des considérations parfois supérieures à celles réservées aux parents biologiques. L'expression ci-après tirée de la civilisation romaine illustre notre propos : *Magister dixit*, le maître a dit. Cela passe comme une parole d'évangile. Cependant, l'inversion des valeurs en RDC a fait de l'éducateur d'hier, un clochard, un rejeté, délaissé pour compte, mendiant. La profession enseignante étant classée parmi les méprisées, les corrompues de la RDC. Une enquête réalisée en 2005 par l'Observatoire du Code d'Ethique Professionnelle (OCEP) classe le secteur d'enseignement en 8ème position, avant l'administration publique et l'armée sur les 11 secteurs les plus corrompus de la RDC¹³.

Avec l'avènement des catégories des fonctionnaires mal payés (enseignants et infirmiers) au pouvoir par le biais des élections, la gestion du pays s'est retrouvée entre les mains des personnes habituées à la misère, aux retards des salaires, vivant des « rançons » des malades, d'élèves et de leurs familles. Dans un laps de temps, les gens qui touchaient de manière irrégulière une rémunération mensuelle inférieure à 20 euros ont vu s'attribuer au parlement et au gouvernement provincial des rémunérations de plus de 2000 euros avec des crédits voitures et autres avantages liés à leur nouveau statut. L'appétit venant en mangeant, au lieu de servir les autres, ils se sont servis. A titre illustratif, les rapports de la cour des comptes sur les fonds du budget de l'Etat pour les exercices 2007 et 2008, a noté dans l'ancienne Province Orientale ce qui suit:

«La modicité des fonds rétrocédés aux Entités Territoriales Décentralisées. L'exécutif provincial et l'Assemblée Provinciale ayant accaparé 82, 98% de l'enveloppe de rétrocessions de l'exercice 2007 et 66,53% de celle de l'exercice 2008. Le gouverneur de Province octroie des fonds de rétrocessions aux individus plutôt qu'aux structures concernées... la modicité des fonds accordés aux services déconcentrés au titre de subventions, le détournement des frais d'encadrement de la paie des enseignants et le non versement des reliquats de la paie au trésor public¹⁴ ».

L'exemple ci-haut illustre le paradoxe entre qualité de la gestion des affaires publics et les statuts des acteurs. Au lieu de servir, les fils des pauvres, les délaissés pour compte d'hier, les

¹³ St- A. Mwendambali, Carte postale de l'OCEP, Kinshasa, 2010.

¹⁴Renseignement disponible dans le rapport de la Cour des comptes sur les fonds du budget de l'Etat des rétrocession aux provinces et entités territoriales décentralisées, des subventions aux services déconcentrés, des rémunérations aux professionnels de la santé, de l'agriculture et de l'enseignement, in, *journal officiel* de la RDC, numéro spécial, 15 décembre 2010, p.257.

anciens enseignants du primaire et du secondaire, les anciens infirmiers se servent et exploitent leurs anciens collègues.

III. Les conséquences

Le comportement observé dans le chef des gouvernants congolais au cours de la première et deuxième législature de la troisième république en RDC a eu des conséquences néfastes sur la gestion de l'Etat et sur les attentes de leurs électeurs.

3.1 Les électeurs victimes d'une escroquerie parlementaire

Les électeurs congolais peuvent se considérer comme victimes d'une forme d'escroquerie qui ne dit pas son nom de la part de leurs gouvernants. Ayant officiellement reçu mandat d'agir pendant cinq ans au nom et pour le compte des citoyens qui les ont mandatés au parlement et au gouvernement, certains élus ont plutôt choisi de reprendre les études tout en faisant croire au souverain primaire qu'ils le représentent au sein des institutions étatiques. Un tel agissement en démocratie représentative est ni plus, ni moins un détournement de but, la malhonnêteté, donc une escroquerie organisée. Pourtant, selon la constitution de la RDC, le mandat de député national ou de sénateur prend fin par absence non justifiée et non autorisée à plus d'un quart des séances d'une session¹⁵. Cette disposition s'applique mutatis mutandis aux élus provinciaux. Il semble donc difficile pour les "gouvernants étudiants" de justifier légalement le temps qu'ils ont mis pour terminer cinq ans d'études à l'université au cours d'une législature également de cinq ans.

3.2 Mauvaise gouvernance

Le travail du gouvernant est un travail d'intérêt général, du bien être communautaire. Le pouvoir politique est un service à rendre à la communauté. C'est pourquoi, les principes ci-après doivent guider tout gouvernant, c.-à-d. tout celui qui exerce une portion du pouvoir de l'Etat : l'obligation de rendre compte, la transparence, l'efficacité/Efficience, la réceptivité, la prospective, la primauté de droit.

Ces six principaux aspects qui fondent la bonne gouvernance, n'ont pas été respectés par les gouvernants congolais à la base à savoir.

1°) L'obligation de rendre compte : ce principe suppose que les autorités publiques soient capables et désireuses de montrer en quoi leur action et leurs décisions sont conformes à des objectifs précis et convenus. L'on parle ici de la "redevabilité". Elle peut être directe ou indirecte, verticale ou horizontale. La gestion des recettes publiques par le Fonds National d'Entretien Routier (Foner) par exemple, nécessitait des éclaircissements aux populations congolaises supposées être les bénéficiaires directes de cette réalisation. Comment l'argent payé par les camionneurs est-il géré par le Foner alors que les routes sont toujours mal entretenues? Le

¹⁵Article 110 (modifié par l'article 1er de la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo).

cas de la route nationale n°4 qui relie Kisangani à Mombasa au Kenya en passant par Bunia, Arua, Nebbi et Kampala en Ouganda. Cette question n'a pas été explicitée alors que les coupables pouvaient être interpellés pour répondre de leurs actes devant le souverain primaire.

2°) La transparence : l'action, les décisions et la prise de décision des administrations publiques doivent, dans une certaine mesure, être ouvertes à l'examen des autres secteurs de l'administration, du Parlement, de la société civile et parfois d'institutions et d'autorités extérieures. Comment la société civile exerce – t – elle le contrôle sur la gestion des ressources telles que les mines, le bois,... ? Que fait la société civile pour contrôler les gouvernants ? Comment cela se passe t-il ? Tout cela est resté un tabou. Les gouvernants ayant été très réticents au contrôle citoyen qui du reste est une exigence de la démocratie. Donc, la société civile congolaise ne participe pas à la prise de décision.

3°) L'efficience et l'efficacité : au terme de cet aspect de la gouvernance, l'on doit s'interroger si les administrations publiques s'attachent à une production de qualité, notamment dans les services rendus aux citoyens, et veillent à ce que leurs prestations répondent à l'intention des responsables de l'action publique. Un coup d'œil sur les infrastructures (routes, ponts, écoles, hôpitaux, ponts,...) réhabilitées ou construites par les entrepreneurs nationaux ou internationaux en RDC, notamment à Kinshasa, Kisangani, Bunia,... permet de constater les citoyens ne bénéficient pas des services de qualité. Il se pose un sérieux problème de respect de la procédure d'octroi des marchés publics.

4°) La réceptivité : cela suppose que les autorités publiques ont les moyens et la flexibilité voulus pour répondre rapidement à l'évolution de la société, tiennent compte des attentes de la société civile lorsqu'elles définissent l'intérêt général et sont prêtes de faire l'examen critique du rôle de l'Etat. En prenant simplement l'exemple du besoin des populations congolaises d'accéder à l'eau et à l'électricité en ville comme en campagne, il apert que les gouvernants sont en quelque sorte en incapables de prêter oreille aux préoccupations vitales de leurs dirigés.

5°) La prospective : c'est la capacité les autorités publiques d'anticiper les problèmes qui se poseront à partir des données disponibles et des tendances observées, ainsi que d'élaborer des politiques qui tiennent compte de l'évolution des coûts et des changements prévisibles (démographiques, économiques, environnementaux, par exemple). Si l'on prend seulement le cas de l'érosion et des glissements de terrain dans les villes comme Kinshasa, Bukavu, Goma et les cités telles que Yangambi et Isangi en province de la Tshopo, on peut conclure que la capacité d'anticiper est faible dans le chef des gouvernants en RDC.

6°) La primauté du droit : cela postule que les autorités publiques fassent appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute égalité et en toute transparence. Le niveau élevé de corruption, d'impunité et de violation des droits de l'homme en RDC est une antithèse à ce précieux principe de promotion de l'Etat de droit.

Conclusion

Au regard de la disponibilité segmentée et du profil de nombre de gouvernants issus des élections de 2006 et de 2011 en RDC, il se pose la question de savoir qui dirigent et qui ont réellement dirigé ce vaste pays au cœur de l'Afrique. Cette étude a démontré la grande déception des populations congolaises qui croyaient avoir des élus qui les représentaient assez valablement au sein des institutions de la république. En revanche, les électeurs congolais se sont retrouvés en face des élus profitant du mandat reçu du peuple pour des intérêts personnels à l'instar du retour aux études : cinq ans de législature, cinq à l'université. Cette combinaison d'activités aux calendriers différents devant être respectés au cours de la même période a détourné le véritable travail attendu des gouvernants en RDC.

Références

A. Maindo, « De la lutte armée à la bataille électorale en RDC. La transformation du Mouvement de Libération du Congo en parti politique », in Elikya Mbokolo (dir.), *Elections démocratiques en RDC. Dynamiques et perspectives*, AGB, Kinshasa, 2010.

A. Soussan, *Un homme d'honneur, Denis Sassou N'Guesso, biographie d'un sage*, Ramsay, Paris, 2001.

D-L. Seiler, *Comportement politique comparé*, éd. Economica, Paris, 1985.

J. Omasombo, *République Démocratique du Congo, Biographie des acteurs de la Troisième République*, CEP-CERDAC-MRAC, Kinshasa-Lubumbashi-Tervuren 2009.

Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo).

Mabi Mulumba, *Cadres et Dirigeants au Zaïre qui sont-ils ?* Ed. CRP, Kinshasa, 1986.

Marcel Lihau Eboa, *Déclaration de politique générale de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) à la Conférence Nationale Souveraine*, Kinshasa, 1992.

St- A. Mwendambali, *Carte postale de l'OCEP*, Kinshasa, 2010.